



**Pointe-à-la-Croix**  
*À la croisée des chemins*

## **COMMUNICATION COVID-19**

### **MISE À JOUR 27 MARS 2020 – ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS**

Nous désirons aviser les citoyens de Pointe-à-la-Croix que, suivant les consignes du Gouvernement du Québec, vos déplacements doivent être limités en ce temps de crise du COVID19. En ce qui a trait aux déplacements vers le Nouveau-Brunswick via le pont JC Van Horne, ceux-ci devraient être limités aux accès vers des services essentiels seulement (rendez-vous médicales, prescriptions, épicerie). De plus, nous vous demandons de limiter les occupants à une personne par voiture et de respecter les consignes données par les agents de la paix aux points de contrôle.

Demeurez à la maison dans la mesure du possible, et prenez soin de vous et de votre famille. Nous vous remercions grandement de votre collaboration.